

Le recensement est important pour les communes, les pouvoirs publics, les entreprises, les associations... mais à quoi sert-il ?

Il sert pour les communes à décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation, à définir le nombre d'élus au conseil municipal, à ouvrir de nouveaux commerces, à construire de nouveaux logements... C'est grâce aux données collectées que l'on peut penser et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent.

Sur Saint-Médard, il débutera le jeudi 16 janvier jusqu'au 15 février et sera réalisé par Karine Hue et Aurélie Lyonnet.

Toutes les réponses resteront confidentielles et remplir ce questionnaire est une obligation selon les termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Les résultats seront pris en compte seulement en décembre 2014.

La dotation de l'Etat pour couvrir les frais liés à ce recensement s'élève à 2097 euros, somme consacrée à la rémunération des agents recenseurs au prorata des feuilles de logements collectées selon les deux districts.

Réservez alors un bon accueil à Aurélie et à Karine.

Écrit par DA FONTE VALERIE
Mardi, 07 Janvier 2014 09:00 -



Aurélie Lyonnet, directrice de cabinet à la mairie de Miravalles, Cagnes-sur-Mer, Alpes-Maritimes, Cote d'Azur, France

Écrit par DA FONTE VALERIE
Mardi, 07 Janvier 2014 09:00 -



Karine Hue, Responsable, à La Sagette, sur la route de Villedon, Mairie de la commune (Place